DELIBERATION N°2025-15 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2241-1 et L.2241-2 relatifs au bilan des cessions et acquisitions,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés et délégations de service public qui tend à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales,

Vu l'article 11 de la loi susvisée qui prévoit que les collectivités territoriales délibèrent tous les ans sur le bilan des opérations immobilières réalisées sur leurs territoires,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Travaux du 18 mars 2025,

Considérant que ce bilan fait l'objet d'une délibération expresse ainsi que d'un tableau annexé au compte administratif,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ANNEXE au Compte Financier Unique 2024 le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées durant l'année avec les mentions suivantes :

BILAN DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2024

Nature et consistance du bien	Localisation	Acquéreur	Prix
Néant	Néant	Néant	Néant

BILAN DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2024

Nature et consistance du bien	Localisation	Acquéreur	Prix
Néant	Néant	Néant	Néant

Le Maire,

Luc WATTELLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Trois Avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 20 mars 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH, PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND,
MM HUA, VERDYS, VINCENT, BRUN
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M MEZURE donne pouvoir à M AUGIER
Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme BUCHON SCHULTZ donne pouvoir à Mme LE GRAND

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT, ALBERT, SUCHET,
Mme PIRES, HUSSON, BLIN, AOUN

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250403-DEL2025_15-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 22/05/2025 à 10:29